

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue lundi le 6 mars 2023 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil municipal au 7 Place de l'Église.

Sont présents(es):

Mesdames les conseillères:
Brigitte Caron
Ginette Plante
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers:
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger

Absence motivée : Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

81-03-2023

2. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert à tous autres sujets.

82-03-2023

3A. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

83-03-2023

3B. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

84-03-2023

a) **Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et greffier-trésorier.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le greffier-trésorier pour le mois de février 2023 au fonds d'administration pour un montant de 274 132,16 \$:

DÉPENSES DE FÉVRIER 2023 EFFECTUÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
-----	-------------	---------

DÉBOURSÉS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION

Salaires	Paies du 15-01 au 28-01-2023	34 700.55 \$
	Paies du 29-01 au 11-02-2023	42 809.46 \$
Fortin, Angers	Avance CNESST	1 350.68 \$
Ministère du revenu Qc	Remises Janvier 2023	29 610.60 \$
	Avis de cotisation sommaire Relevé, ajust. 2021	82.03 \$
Agence du revenu Canada	Remises Janvier 2023 Taux réduit	8 738.42 \$
	Remises Janvier 2023 Taux régulier	2 221.57 \$
Caron, Gaétan	Indemnité de déplacement Février 2023	141.43 \$
	Remboursement de dépenses pour aréna	1 706.83 \$
Gagnon, Jérôme	Indemnité de déplacement Février 2023	141.43 \$
Goulet-Bernier, Maxime	Indemnité de déplacement Février 2023	141.43 \$
Pilote, Nicolas	Indemnité de déplacement Février 2023	141.43 \$
St-Pierre, Virginie	Indemnité de déplacement Février 2023	141.43 \$
		.
		<u>121 927.29 \$</u>

CONTRATS

Canadien national	Passages à niveau, Janvier et Février 2023	1 959.00 \$
Chouinard Tommy	Conciergerie Vigie, Février 2023	916.67 \$
Énergycycle	Enfouissement et redevances Février 2023	12 537.00 \$
FQM Assurances	Modification de police (crédit)	-198.38 \$
	Ass. biens et resp. civile prime annuelle 2/4	27 244.82 \$
	Ass. biens et resp. civile prime annuelle 3/4	27 244.82 \$
	Ass. biens et resp. civile prime annuelle 4/4	29 489.65 \$
Giasson, Guillaume	Entretien forestier Janvier 2023	1 150.00 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, Février 2023	825.00 \$
Services san. A.		
Deschênes	Collecte ordures et récupération Février 2023	13 699.06 \$
	Remb. essence 2021-2022 selon contrat	7 663.11 \$
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie centre municipal, 02-2023	2 124.96 \$
	Conciergerie 20, ch. Du Roy Est 02-2023	216.00 \$
		<u>124 871.71 \$</u>

SUBVENTIONS - DONS

Club de patinage artistique	Subvention location heures de glace Janvier	4 209.14 \$
		<u>4 209.14 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

0.00 \$

FORMATION - CONGRÈS

Pelletier, Stéphane	Remb. repas Formation pompier Janv-Fév. 2023	92.32 \$
St-Pierre Caron, Louis	Remb. repas Formation pompier Janv.-Fév. 2023	100.41 \$
Thibault-Carrier, Samuel	Remb. repas Formation pompier Janv.-Fév. 2023	97.72 \$
		<u>290.45 \$</u>

HYDRO-QUÉBEC

Éclairage des rues	1 485.55 \$
Vigie, 260 rue Caron	2 353.16 \$
Poste de pompage, 272 rue Caron	2 015.13 \$
Parc Robichaud, 392 rue Verreault	70.12 \$
Centre municipal, 7 Place de l'Église	1 666.18 \$
32, rue Henri-Gamache	91.18 \$
130, avenue de Gaspé Ouest	2 811.16 \$
Usine, 65 4e rang Ouest St-Aubert	3 243.40 \$
Garage, 389 rte de l'Église	1 633.70 \$

15 369.58 \$

TÉLÉPHONE

Télus mobilité	Cellulaire garage facture du 14-02-2023	67.21 \$
Télus Québec	Wifi Centre du village facture du 28-01-2023	569.13 \$
	Internet garage et usine fact. du 28-01-2023	166.61 \$
	Salle Gérard-Ouellet facture du 25-01-2023	191.73 \$
	Centre Rousseau Janvier 2023	149.62 \$

1 144.30 \$

AUTRES

Excavation VCG Inc.	Transport saleuse Victoriaville en 2021	371.03 \$
Lacombe, Daniel	Laboratoire de création sonore 2e versement	2 000.00 \$
Lord, Stéphen	Cellulaire et déplacement Février 2023	183.25 \$
Parkinson Québec	Don pour décès père de Mélanie St-Jean	100.00 \$
Pilote Nicolas	Remboursement cellulaire Février 2023	46.73 \$
Quadiant Canada	Remplissage timbreuse	3 449.25 \$
Wilson, James	Remb. Achat d'huile JLD-Lague	169.43 \$

6 319.69 \$

274 132.16 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphane Lord, directeur général et greffier-trésorier

85-03-2023

b) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron

APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 136 788,64 \$:

COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2023 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
------------	--------------------	----------------

ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER

ADN Communication	Alertes municipales Janvier 2023	76.78 \$
Agro Enviro Lab	Analyses eau potable et eaux usées Fév. 2023	463.93 \$
Alarmes Clément Pelletier	Service surveillance - Vigie	330.44 \$
Arpentage Côte-du-Sud Inc.	Localisation trottoir Nord-Ouest sur Gaspé Est	517.39 \$
Aquatech	Traitement eau potable, eaux usées et neiges usées	10 879.42 \$
Avantis Coopérative	Robinet pour local service de garde	53.87 \$
Buro Citation	Copies mono et couleurs Janvier 2023	256.94 \$
	Copies mono et couleurs Février 2023	253.33 \$
Concassés du Cap Inc.	Réc. et trait. mat. recyclables Janv. 2023	7 359.87 \$
ÉthierAvocats Inc.	Récupération de TVQ mars à nov. 2022	7 399.04 \$
Charles-Olivier Caron	Déneigement Domaine de Gaspé, Nov. Déc. Janv.	1 488.93 \$
	Déneigement Domaine de Gaspé, Février	201.21 \$
Groupe Négotel inc.	Service du 22-01-2023 au 21-02-2023	584.78 \$
Jalbertech Inc.	Réparations lumières de rues	776.73 \$
Journal l'Attisée	Publicité Février 2023	942.80 \$
Magasin Coop La Paix	Lait pour café	4.78 \$
MRC L'Islet	Formation FQM - Ginette Plante et Brigitte Caron, 14 mai	397.60 \$
	Service régional d'inspection - Janvier 2023	60.00 \$
Municipalité de Sainte-Louise	Stratzer Accompagnement	1 314.05 \$
Office du tourisme MRC L'Islet	Adhésion 2023	143.72 \$
Pelletier, Josianne	Déplacement et pension chien errant	60.00 \$
PG Solutions Inc.	Installation Megagest poste comptabilité	109.23 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Facturation intérimaire exercice 2022	3 449.25 \$
Service de café Van Houtte Inc.	Café	254.59 \$
Sculpture et Ébénisterie Beauregard	Acompte de 30% restauration de bancs	1 784.99 \$
Société québécoise d'ethnologie	Projet "Publication-souvenir", 1er versement	5 000.00 \$

Stanley Sécurité	Contrat annuel télésurveillance	387.55 \$
6tem TI	Banque de 25 hrs pour support technique	2 586.94 \$
	Veeam Backup et replication standard	34.49 \$
Vigneault Montmagny	Bottes et protection - Stéphane Gamache	390.89 \$
WebdiffusionPlus.ca	Web diffusion séances du conseil déc.janvier	603.62 \$

48 167.16 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Avantis Coopérative	Boulon, valve (20 ch. du Roy Est)	14.71 \$
---------------------	-----------------------------------	----------

14.71 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

AQLM	Adhésion annuelle	431.16 \$
Avantis coopérative	Bande cadre moyen - Vigie	11.97 \$
	Pole garde-robe Maison comm. Joly	22.92 \$
	Rép. Inst. sanitaires Maison comm. Joly	135.73 \$
	Rép. Inst. sanitaires Maison comm. Joly	102.57 \$
Conter Fleurette	Fleurs départ d'une bénévoles - Bibliothèque	52.89 \$
Les huiles Lord	Huile à chauffage Maison comm. Joly, 572L	1 048.97 \$
	Huile à chauffage Maison comm. Joly, 959L	1 459.67 \$
	Huile à chauffage Maison comm. Joly, 1090L	1 645.64 \$
Magasin Coop La Paix	Verres à café - Activité Écoréussite	14.92 \$
Nettoyeurs Daoust Forget	Lavage nappes blanches (4)	22.95 \$
Produits sanitaires unique Inc.	Papier hygiénique, papiers à main, nettoyant	144.87 \$
Société de sauvetage	Affiliation cours de natation	229.95 \$

5 324.21 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE (ARÉNA)

Affûtage et foresterie JL Inc.	Aiguillage couteaux de la resurfaceuse	47.49 \$
	Aiguillage couteaux de la resurfaceuse	47.49 \$
	Aiguillage couteaux de la resurfaceuse	47.49 \$
	Aiguillage couteaux de la resurfaceuse	94.97 \$
	Aiguillage couteaux de la resurfaceuse	47.49 \$
Alimentation R. Pelletier Ltée	Frites, poulet, margarine, sucre, mayo	211.74 \$
	Poulet, huile canola, frites	494.46 \$
	Poulet pop-corn, frites	210.96 \$
	Frites, spaghetti	126.56 \$
	Poulet pop-corn, huile, mélange sauce, frites	751.39 \$
Ass. de location de salle du QC	Publicité	57.49 \$
Avantis Coopérative	Détecteur de monoxyde de carbone	52.81 \$
	Piles 9 volt, crazy glue, coin extérieur blanc	64.03 \$
	Poignées et cartouche de robinet	20.49 \$
	Support boyau d'arrosage	22.90 \$
	Soupape à bille, manchon	36.41 \$
BuroPro Citation	Copies mono et couleurs 25-12-2022 au 29-01-2023	58.58 \$
	Copies mono et couleurs 29-01-2023 au 25-02-2023	62.47 \$
Café-Resto service	Café, Chocolat chaud	174.15 \$
	Café	56.00 \$
	Café	151.00 \$
Croustilles Yum Yum Enr.	168 sacs	131.35 \$
	120 sacs	155.91 \$
Cimco Réfrigération	Crédit facture 90848318	-155.01 \$

Cytech Corbin	Contrôle de ventilateur	97.24 \$
Deschênes et fils S.S. Enr.	Changement d'huile resurfaceuse	704.49 \$
	Gasket, bougie, remorquage resurfaceuse	479.83 \$
Distribution S. Lagrange Inc.	Sandwiches, sous-marins	90.66 \$
	Sandwiches, sous-marins	158.44 \$
	Sandwiches, sous-marins	111.11 \$
Enair contrôle Fromagerie Port-Joli	Rempl. Évaporateur et changement fréon	4 874.94 \$
	Fromage à poutine (2)	91.00 \$
	Fromage à poutine (2)	91.00 \$
	Fromage à poutine (6)	273.00 \$
	Fromage à poutine (6)	273.00 \$
	Fromage à poutine (6)	273.00 \$
Glen Nicoll	Lavage des baies vitrées	287.44 \$
Griffunrie	Papier photocopieur	107.19 \$
	Pochettes de plastique	42.53 \$
Jalbertech	Installation chauffage temporaire	370.22 \$
La brasserie LABATT	Crédit retour de bouteilles vides	-1 533.46 \$
Leclerc Informatique	Disque dur, mémoire vive	169.93 \$
Lord, Isabelle	Sous-traitance casse-croûte Février 2023	1 820.00 \$
Magasin Coop La Paix	Liqueurs en canettes	40.35 \$
	Pain blanc à sandwiches	8.98 \$
Manu Atelier Culinaire Inc.	Sauce à spaghetti	120.00 \$
Métro Richelieu	Chocolat, bonbons	554.57 \$
Port-Joli Pièces d'autos	Clé Holland	17.91 \$
Produits sanitaires unique Inc.	Savon à lessive	144.35 \$
Propane sélect	Propane resurfaceuse (86L)	126.52 \$
	Propane resurfaceuse (87L)	123.63 \$
REM	Moteur électrique ventilation	432.59 \$
Robert Boileau Inc.	Racler, turbine	300.85 \$
Service Multi-Gaz	Réparation d'un brûleur au propane	840.47 \$
Sports Experts	Équipement sportif pour la vente	2 392.08 \$
	Boisson sportive	94.77 \$

16 947.25 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Avantis Coopérative	Bras et balai essuie-glace Tracteur 2010	461.43 \$
	Roue de remplacement pour poubelle 360L	22.92 \$
	Powerbolt 2 électr. Bronze	262.10 \$
	Main d'œuvre pour le chargeur sur roue	150.60 \$
	Main d'œuvre pour le chargeur sur roue	57.93 \$
	Tuyaux d'alimentation tressés	26.72 \$
	Ruban mousse noir	14.18 \$
	Pancarte Défense de fumer	4.81 \$
	Dévidoir mural et ancrage	113.97 \$
	Peinture jaune et blanche pour signalisation	1 494.68 \$
Bossé et Frères Inc.	Fan Sig106 usagé Tracteur 2010	41.49 \$
Buanderie Rivière-du-Loup	Serviettes industrielles (200)	37.94 \$
	1 salopette	4.03 \$
Centre Multiservices	Wheel cap, Kubota 2020	5.69 \$
Éclairage Raymond Inc.	Remplacement de diverses batteries	1 633.58 \$
Garage MVL	Réparation turbo et code de transmission Kenworth 2010	12 572.99 \$
Griffunrie	Ruban P-Touch	50.20 \$
Jalbertech Inc.	Led hight bay et luminaire del projecteur	539.58 \$
	Extension 50'	93.80 \$

Les huiles Lord	Diésel (1400 litres)	3 415.36 \$
	Mazout (692 litres)	1 270.13 \$
	Diesel (1200 litres)	2 821.97 \$
	Diésel (2500 litres)	5 877.13 \$
	Diésel (2315 litres)	5 423.85 \$
	Essence ordinaire (900 litres)	1 427.63 \$
	Mazout (780 litres)	1 167.79 \$
	Diésel (1903 litres)	4 359.55 \$
	Mazout (1081 litres)	1 644.49 \$
	Magasin Coop La Paix	Sucre et crème pour café
Lait pour café		5.49 \$
Pièces d'auto G.G.M.	Huile 15W4 205 litres	1 487.84 \$
	Dévidoir de boyau, nettoyeur, liquide à freins	226.49 \$
	Pièces pour tracteur 2010	16.36 \$
Port-Joli Pièces Autos	Poinçon	11.95 \$
	Union vaccum	1.61 \$
Plomberie Martin Pelletier Inc.	Pompe Station Normandin	1 205.38 \$
Robitaille Équipement Inc.	Système de lame mobile	4 167.84 \$
	Lames et sabots	4 236.83 \$
	Crédit facture 230442	-3 407.86 \$
Service d'équipements GD Serv. Routier Éric Robichaud	Chaîne 10' convoyeur	1 188.16 \$
	Changer linkage et pivots wipers Kenworth 2010	694.97 \$
	Connection en T 1/4	37.80 \$
Soudure G & M St-Pierre	Fer plat 1/4 x 8	22.52 \$
	Fitting droit et pressable, boyau 3/4	51.30 \$
Vigil Sécurité Opérations	Entrer nouveau code et changer batterie	218.45 \$
		<u>55 171.95 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Areo-Feu Ltée Ass. des gestionnaires en séc. incendie	Courroie d'attache	126.18 \$
	Cotisation membre actif - Richard Bourgault	339.18 \$
Boivin et Gauvin Inc.	Cotisation membre actif - François Caron	339.18 \$
	10 paires de gants	1 578.61 \$
Municipalité St-Aubert	Assistance incendie 257, rue du Quai	356.61 \$
	Assistance incendie 390, rue Verreault	573.80 \$
	Assistance incendie 25, Joseph Gagnon	885.52 \$
Municipalité de L'Islet	Assistance incendie 25, Joseph Gagnon	752.45 \$
Port-Joli Pièces d'Autos	Gant noir XL	72.55 \$
Pyro Sécur	Inspection visuel cylindre d'air	275.94 \$
Service routier Éric Robichaud	Changer solenoid valve, Camion 2006	246.13 \$
		<u>5 546.15 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Avantis Coopérative	Piles et epoxy gris	28.08 \$
	Pelle à neige	40.39 \$
	Cylindre, manchon, coude, mamelon	48.96 \$
Brault Maxtech Inc.	Appel de service - trouble comm. de l'UV	1 877.54 \$
	Plastification	45.88 \$
Les Extincteurs Ouellet Enr.	Batterie d'urgence 12V, 6-02-2023	57.49 \$
	Batterie d'urgence 12V, 23-02-2023	57.49 \$
Lévesque Solution Inc.	Réparation tuyaux stainless	574.88 \$
Messer Canada	Oxygène en vrac et frais d'établissement	1 922.74 \$
Plomberie Martin Pelletier Inc.	Adapteur, valve, anneau et tuyau	110.43 \$
		<u>4 763.88 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Librairie Chouinard	Achat de livres	24.10 \$
	Achat de livres	36.70 \$
Librairie livres en tête	Achat de livres	70.25 \$
	Achat de livres	41.95 \$
	Achat de livres	680.33 \$

853.33 \$

TOTAL DES ACHATS: 136 788.64 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

4.2. Demandes adressées au conseil.

86-03-2023

Demande de l'École Saint-Jean.

ATTENDU QUE l'École Saint-Jean prépare un voyage dans une formule bilingue avec les élèves de 6^e année en juin 2023;

ATTENDU QUE le coût total de ce voyage pour les 36 élèves est estimé à 33 500 \$;

ATTENDU QUE le coût pour chaque élève est d'environ 930 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est sollicitée financièrement pour rendre ce voyage possible;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend supporter ce projet financièrement à raison de 50 \$ par jeune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli verse un montant de 1 800 \$ à l'École St-Jean pour le voyage formule bilingue à Toronto du 19 au 22 juin 2023.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

87-03-2023

Demande de l'Association Quad de l'Oie Blanche.

ATTENDU QU'une demande est formulée par l'Association Quad de L'Oie Blanche à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli afin d'obtenir le droit de passage dans le 2^e rang Ouest ainsi que dans la route à Marichon pour des VTT;

ATTENDU QUE cela implique un déplacement d'environ 2,2 km dans le 2^e rang Ouest et environ 2,4 km sur la route à Marichon;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a déjà reçu une recommandation négative de la Sûreté du Québec à l'effet de faire circuler des VTT dans le 2^e rang Ouest même si celle-ci n'a aucun pouvoir décisionnel à ce niveau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ne pas permettre le passage des VTT dans le 2^e rang Ouest ainsi que dans la route à Marichon.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

de suggérer une rencontre afin de trouver une solution permanente entre les présidents du club quad et de motoneige qui pourront être accompagnés de représentants.es de la municipalité s'ils le souhaitent.

88-03-2023

Demande de l'organisme Apprendre Autrement.

ATTENDU QU'Apprendre Autrement entend faire une collecte de fonds en faisant un barrage routier à l'intersection des routes 132 et 204 le 10 juin prochain entre 10h00 et 14h00;

ATTENDU QUE pour ce faire, une approbation de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est nécessaire;

ATTENDU QUE cette collecte de fonds doit aussi être autorisée par le ministère des Transports et la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de permettre à Apprendre Autrement la collecte de fonds le samedi 10 juin prochain de 10h00 à 14h00 à l'intersection des routes 132 et 204 si le ministère des Transports et la Sûreté du Québec donnent leurs approbations.

89-03-2023

Demande du Centre Est-Nord-Est.

ATTENDU QUE le Centre Est-Nord-Est demande à la municipalité une contribution financière pour payer certains éléments de logistique des fêtes du 30^e anniversaire de fondation;

ATTENDU QU'un montant de 500 \$ avait été demandé pour financer une partie de ces célébrations tenues en 2022;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

de ne pas donner suite à cette demande.

4.5 Adoption du règlement 820-23 visant à modifier la circulation sur le chemin du Roy Ouest.**RÈGLEMENT 820-23**

ATTENDU QUE les commentaires recueillis lors d'une consultation publique tenue le 21 novembre 2022 par le conseil municipal auprès des gens invités démontraient un intérêt de rendre le chemin du Roy Ouest à sens unique, de la route 204 vers la route 132, et ce, à l'année;

ATTENDU QU'une proportion de 76,5 % des répondants.es au sondage distribué en janvier dernier aux gens des rues concernées étaient en faveur d'implanter un sens unique dans le chemin du Roy Ouest, et ce, à l'année;

ATTENDU QUE la mobilité au cœur du village est une priorité pour le conseil municipal et que ce projet vise à rendre les déplacements plus sécuritaires et plus fluides;

ATTENDU QUE le paragraphe 8 de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité d'établir des règles relatives à la direction, au croisement et au dépassement des véhicules routiers sur les chemins publics dont l'entretien est sous sa responsabilité, pourvu que ces règles soient conciliables avec les dispositions relatives à ces matières prévues audit Code;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame Brigitte Caron lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 février 2023 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

ARTICLE 1: PRÉAMBULE.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: SENS UNIQUE.**Chemin du Roy Ouest :**

La partie de chemin public municipal mentionné à la figure 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante est décrétée chemin de circulation à sens unique de la façon indiquée à ladite annexe pour un véhicule automobile. Le conseil municipal pourra, par simple voie de résolution, modifier le contenu de la figure 1.

La section de droite sur le chemin du Roy Ouest sera réservée pour les **véhicules automobiles** qui entrent dans la rue à partir de la route de L'Église.

L'autre portion sur la rue du chemin du Roy Ouest sera à l'usage **des piétons et vélos** dans les 2 sens.

Il est décrété que la signalisation appropriée soit installée sur les lieux à cet effet par le Service des travaux publics de la municipalité.



Figure 1

ARTICLE 3: INTERDICTION.

Il est interdit pour tout conducteur d'un véhicule automobile de circuler dans le sens opposé du sens unique décrété sur un chemin public municipal en vertu du présent règlement où des enseignes appropriées ont été installées.

ARTICLE 4: APPLICATION DU RÈGLEMENT.

Tout agent de la Sûreté du Québec est chargé de l'application du présent règlement et, à ce titre, est autorisé à délivrer au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 5: ABROGATION.

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, amendement ou résolution adoptés en semblable matière antérieurement pour ce secteur.

ARTICLE 6: ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

92-03-2023

4.6 Autorisation du paiement #3 relatif aux travaux d'asphaltage dans les rues Jean-Leclerc, Laurendeau et du Quai Nord.

ATTENDU QUE les travaux d'asphaltage dans les rues Laurendeau, du Quai Nord et Jean-Leclerc sont terminés depuis juillet dernier;

ATTENDU QUE l'avis de paiement présenté, représentant la libération des retenues, par les Entreprises JR Morin Inc. totalise un montant de **57 865,24 \$** incluant les taxes;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs ASP Experts-conseils recommande le paiement de la libération des retenues après avoir déposé un certificat de réception définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le paiement au montant total de **57 865,24 \$** incluant les taxes à **Entreprises JR Morin Inc.** pour les travaux d'asphaltage des rues

Laurendeau, du Quai Nord et Jean-Leclerc tel que recommandé par la firme ASP Experts-conseils.

L'entrepreneur devra fournir les quittances finales des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour avant de recevoir le paiement.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

93-03-2022

4.7 Appel d'offres public pour des travaux d'asphaltage en 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli dépose un appel d'offres public sur le SE@O et dans un journal hebdomadaire pour des travaux d'asphaltage dans le 2^e rang Ouest.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

que la demande de soumissions inclura la clause d'indexation pour l'ajustement du prix du bitume tel que recommandé par l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

94-03-2022

4.8 Parc industriel Jean-Marie-Gagnon.

ATTENDU QU'un nouveau parc industriel a été développé par la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli sur la rue Henri-Gamache en 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire nommer ce parc en l'honneur d'un bâtisseur reconnu de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE le conseil municipal a dûment mandaté le comité de toponymie à l'automne 2021 afin d'analyser le dossier et lui faire des recommandations;

ATTENDU QUE le comité de toponymie a remis son rapport le 30 mars 2022 et que le nom de monsieur Jean-Marie-Gagnon, fondateur de l'entreprise Plastiques Gagnon, a été fortement recommandé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

de nommer officiellement le parc industriel sur la rue Henri-Gamache :

Parc industriel Jean-Marie-Gagnon.

De transmettre une copie de cette résolution à la Commission de toponymie du gouvernement du Québec.

95-03-2023

4.9 Équilibrage du rôle d'évaluation 2024-2025 et 2026.

ATTENDU QUE le rôle d'évaluation 2021-2022-2023 a fait l'objet d'une équilibrage;

ATTENDU QUE pour les municipalités de moins de 5 000 habitants le rôle d'évaluation peut être reconduit sans équilibrage si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibrage et qu'après analyse, il n'y a pas de déséquilibre apparent;

ATTENDU QU'après analyse, il a été établi que les ratios de valeur par type d'immeubles et par secteur tendent à démontrer un déséquilibre flagrant en tenant compte des effets de la pandémie sur le marché immobilier des deux dernières années;

ATTENDU QUE cette équilibrage du rôle entraînerait, en toute probabilité, un redressement des valeurs au rôle et favoriserait le maintien de l'équité fiscale selon l'avis de l'évaluateur reçu le 20 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation triennal 2024-2025 et 2026 pour un montant de 7 500 \$ taxes incluses assumé à parts égales entre la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et la MRC de L'Islet.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

96-03-2023

4.10 Nomination d'un membre du conseil municipal au comité de toponymie.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer monsieur Jean-Pierre Lebel comme représentant du conseil au sein du comité de toponymie.

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT:

5.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis et des certificats d'autorisation pour 2022.

Dépôt du rapport sur l'émission des permis et des certificats d'autorisation pour l'année 2022.

5.2 Dépôt du rapport sur l'inspection régionale de la MRC de L'Islet pour 2022.

Dépôt du rapport sur l'inspection, le nombre de permis émis en lien avec les installations septiques et le captage des eaux souterraines pour l'année 2022.

97-03-2023

5.3 Embauche de monsieur David Veillette au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ATTENDU QUE le conseil municipal peut nommer, par résolution, des représentants pour l'application des règlements municipaux;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ainsi que tout règlement dont l'application lui a été confiée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer monsieur David Veillette au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ainsi que tout règlement dont l'application lui a été confiée par le conseil municipal.

5.4 Consultation publique pour une dérogation mineure pour le 12, chemin Duval.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la dérogation mineure pour le 12, chemin Duval.

98-03-2023

5.5 Dérogation mineure pour le 12, chemin Duval.

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 3 874 095, situé au 12, chemin Duval ont déposé une demande de dérogation mineure en vertu du règlement 353-90 visant les normes d'implantation du règlement de zonage (règlement 705-13);

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par les demanderesse;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre la reconstruction d'un bâtiment principal sur un lot dérogoire en dérogeant à l'ensemble des normes d'implantation prescrites par l'article 3.12 du règlement de zonage (règlement 705-13);

ATTENDU QUE l'immeuble en question a déjà fait l'effet d'une dérogation mineure en juillet 2010 (résolution 299-07-10) afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à demander de déroger à l'ensemble des normes d'implantations et que le comité juge que celle-ci n'est pas mineure dans le cadre d'un nouveau projet;

ATTENDU QUE la demande créera, à coup sûr, un précédent dont le comité devra tenir compte à l'avenir;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ne pas accorder la dérogation pour le 12, chemin Duval visant la reconstruction d'un bâtiment principal sur un lot dérogoire.

99-03-2023

5.6 Avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la démolition d'immeubles.

Madame Brigitte Caron donne avis par les présentes, qu'elle soumettra un règlement sur la démolition d'immeubles.

Ce règlement vise à interdire la démolition d'un immeuble à l'exception des démolitions suivant un sinistre ou lorsque le propriétaire a été autorisé à procéder à sa démolition par un comité de démolition, à prescrire la procédure de demande d'autorisation, à déterminer les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'une demande d'autorisation et à déterminer les critères propres à l'évaluation d'une demande d'autorisation relative à un immeuble patrimonial construit avant 1940.

6. TRAVAUX PUBLICS:

100-03-2023

6.1 Statut de permanence pour monsieur Pier-Jules Robichaud.

ATTENDU QUE monsieur Pier-Jules Robichaud a été engagé le 24 février 2022 à titre de journalier et opérateur aux travaux publics;

ATTENDU QUE la période de probation de 12 mois se termine bientôt et que l'évaluation du rendement de monsieur Robichaud est positive selon le rapport déposé le 3 mars 2023 par le directeur des travaux publics monsieur Vincent Pellerin;

ATTENDU QU'il y a lieu d'offrir le statut d'employé permanent à temps plein à monsieur Robichaud;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accorde le statut d'employé permanent à temps plein à monsieur Pier-Jules Robichaud pour le poste de journalier et opérateur aux travaux publics.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

101-03-2023

6.2 Location d'un tracteur pour le déneigement.

ATTENDU QUE deux (2) membres du personnel des travaux publics ont quitté leur fonction en février dernier;

ATTENDU QUE ces deux (2) personnes avaient un permis de classe 3 leur permettant de conduire les camions de déneigement;

ATTENDU QUE les conducteurs de camions sont de plus en plus rares à trouver à ce temps de l'année;

ATTENDU QUE l'alternative la plus avantageuse est de louer un tracteur pour le déneigement et que cela ne nécessite pas un permis de classe 3 pour l'opérer;
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de louer auprès de Groupe Bossé de Montmagny un tracteur avec l'équipement de déneigement inclus au coût de 10 000 \$ plus taxes pour 100 heures de travail d'ici le 15 avril prochain. Les heures excédentaires seront facturées au coût de 100 \$/h plus taxes.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

7. VIE COMMUNAUTAIRE :

102-03-2022

7.1 Engagement de personnel pour le camp d'été.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager les personnes suivantes à titre d'employées au camp d'été au Domaine de Gaspé pour la surveillance de la piscine et les cours de natation :

Koraly Dumas
Marie-Jeanne Giasson

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

103-03-2023

7.2 Partenariat pour le projet de café culturel à la Maison communautaire Joly.

ATTENDU QUE la CDC - ICI Montmagny-L'Islet déposera un projet pour la création d'un café culturel à Saint-Jean-Port-Joli auprès de la MRC de L'Islet (appel de projets pour le Réseau des cafés culturels en cours jusqu'au 1^{er} avril 2023);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli appuie ce projet de café culturel comme lieu de rencontres inclusif, créatif et coloré, qui renforcera les liens sociaux et le sentiment d'appartenance des citoyen-nes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de réserver le local 7 de la Maison communautaire Joly pour le café culturel comme lieu accessible et central pour toutes et tous.

104-03-2023 **7.3 Nomination de nouveaux membres sur le comité du Domaine de Gaspé.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer les personnes suivantes afin de siéger sur le comité du Domaine de Gaspé:

Madame Geneviève Gamache
Monsieur Martin Bernier.

8. AUTRES SUJETS:

105-03-2023 **8.1 Motion de félicitations à la Fête d'hiver.**

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime le comité de la **Fête d'hiver 2023** pour avoir mené avec brio cette 28^e édition malgré une température moins favorable.

9. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

106-03-2022 **10. Clôture et levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever l'assemblée à 20:41 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

-Suivi demandé par le groupe des artisans(nnes) au quai en lien avec la réglementation actuelle et la possibilité d'un marché public en 2023.